

Feuille-accident assurance complémentaire

Version 01.01.2018

Blessé	Nom et prénom :	Date de naissance :	No accident :
		No tél :	Numéro CSAFLS:
Rue :	Club de lutte :		
NP et lieu :	Profession :		
Date de l'accident (jour, mois, année):	Heure :	Lieu de l'accident :	
Evénement (fête de lutte / entraînement) :			

Indications pour le blessé

Cette feuille-accident reste en votre possession pendant la durée de la guérison; elle doit être présentée au médecin lors de chaque visite et remise à la Caisse de secours de l'Association fédérale de lutte suisse (désignée ci-après CSAFLS) après la fin du traitement.

La feuille-accident ne constitue pas la garantie d'un droit aux prestations.

Changement de médecin

Veillez prendre contact immédiatement avec la CSAFLS en cas de changement de médecin.

L'incapacité de travail est inscrite par le médecin sur la feuille-accident. Lorsqu'elle n'est que partielle, il faut observer l'horaire de travail complet, sauf si le médecin en prescrit un autre pour des raisons médicales. (voir l'encadré en bas gauche *).

Lutteurs actifs

Les lutteurs dès la 16ème année sont considérés comme lutteurs actifs. Le lutteur actif assuré a droit à une indemnité journalière selon le barème d'assurance de la CSAFLS.

Les frais ambulatoires, d'hôpital et de traitement sont pris en charge par l'assurance-accident. De ce fait, la CSAFLS ne prend **pas** en charge les frais susmentionnés.

Jeunes lutteurs

Les lutteurs entre 8 et 15 ans sont considérés comme jeunes lutteurs. Ceux-ci sont assurés auprès de la CSAFLS en complément à la caisse maladie.

Des éventuelles prétentions sont versées uniquement avec l'accord préalable de la CSAFLS, selon le barème d'assurance.

www.hkesv.ch

sekretariat@esv.ch

Inscriptions du médecin

Date		Incapacité de travail		Signature du médecin
et heure de la prochaine consultation	de la consultation faite	Degré	A partir du	
* Remarques éventuelles quant à la capacité partielle				
1)	%	c-à-d.	h. par jour à	%
2)	%	c-à-d.	h. par jour à	%
3)	%	c-à-d.	h. par jour à	%

Inscription du médecin

Date		Incapacité de travail		Signature du médecin
et heure de la prochaine consultation	de la consultation faite	Degré	A partir du	
Le traitement médical a pris fin le :				
Timbre et signature du médecin :				